

## Conseil de sécurité

Tous les bâtiments sont munis de systèmes de sécurité sophistiqués (alarme pour éviter les vols, dispositifs de défense contre les incendies, etc.) ainsi que d'un pavillon entièrement équipé mettant en œuvre des mesures visant à garantir la sécurité des sportifs de tout âge et de toute discipline, conditions de base nécessaires à l'obtention du label DTE.

Toutes les installations répondent à la réglementation sanitaire et d'hygiène ainsi qu'aux mesures de prévention établies par la législation en vigueur:

- Nettoyage quotidien des installations sportives en portant une attention particulière aux espaces humides, aux vestiaires et aux douches.
- Les accès aux installations sportives sont adaptés pour l'accueil de personnes à mobilité réduite.
- Prise en compte de tous les aspects se rapportant au respect de l'environnement.